

Condé Magazine

Les actualités de la Fondation Condé le nouveau Tousek



Fondation Condé

Novembre 2010 n°46

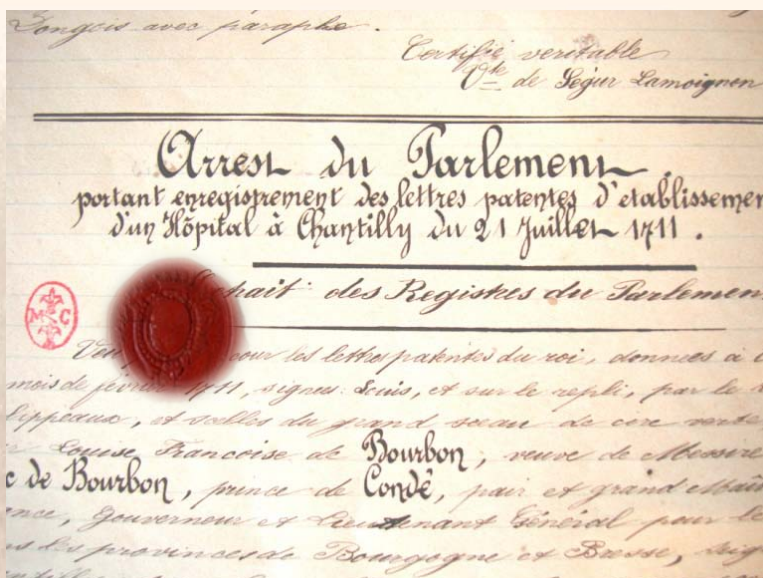
En préparation : le Tricentenaire

La Fondation Condé officiellement reconnue en 1711

Ce sont les Lettres Patentes du Roi Louis XIV, en 1711, qui ont donné à la Fondation Condé son existence juridique, alors qu'elle existait, comme une œuvre charitable de la Princesse de Condé, depuis 1646.

Le Conseil d'Administration a décidé le 22 octobre dernier de fêter cet événement.

Une manifestation de 2 jours aura lieu avant l'été, à laquelle les résidents, les personnels, les familles et de très nombreuses personnalités seront conviées.



Agenda

○ Art-thérapie

Exposition annuelle organisée par Edith Santamaria.

Cette année : les artistes de l'USLD. Vernissage le **4 décembre** - Hall Marillac

○ Les instances

15/11 : INTER-CLAN

16 & 25/11 : DUP

3/12 : CLIN

3/12 : COMEDIMS

7/12 : COMMISSION MENUS

9/12 : DUP

○ Musico-thérapie

Belle soirée à Montmorency : concert exceptionnel et conférence sur une thérapie qui fait des miracles

Par Stéphanie Lefebvre

le **3 décembre** à 20h30

Noël du Personnel
le 11 déc. à 16h30

Salle de Verneuil

Joyeux Noël!
Cinéma à 14h pour les enfants

Les pipoles du mois !

Remaniement

La D.U.P. (délégation unique du Personnel) vient d'être renouvelée : félicitations aux nouveaux élus, avec 2 changements : arrivée de Doriane Guillaume et Emmanuel Lagrange dans le 1^{er} Collège



Départ

Emilie a démissionné



Elle ne part pas si loin mais on perd une aide-soignante exceptionnelle, dynamique, motivée, participative, aimée de tous et particulièrement des familles et des patients.

Et Virginie MAURICE part, mais avec un nouveau projet, toujours dans le domaine des Ressources Humaines. Bonne chance !

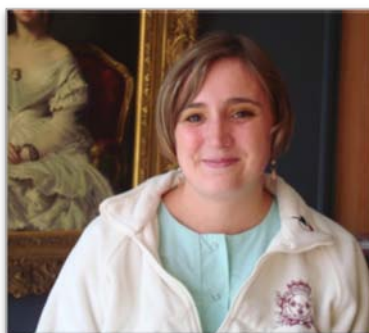


Diplôme : un exemple de ténacité

La preuve que la persévérance et la motivation payent ; Marie-José devient AS en décembre.

"C'est l'aboutissement d'un long travail... école, enfants, horaires, ça a été difficile ; aujourd'hui je suis heureuse et fière"

Marie-José PLACE



face à face Fleur THOREL assistante sociale

Parlez-nous de vous...

Je viens tout juste d'arriver dans la région, et je suis du nord... c'est mon 1^{er} poste je suis ravie !

Parler de moi ? j'aime le sport, j'attends de retrouver une salle pour pratiquer, bientôt j'espère.



Vous arrivez...

quelles sont vos premières impressions ?

C'est un établissement grand et accueillant ; merci pour cet accueil. Je vois une bonne entente dans l'équipe de mon service. La population de personnes âgées est particulièrement attachante.

l'assistante sociale en gériatrie a-t-elle un rôle spécifique ?

Oui. c'est l'interfaçage famille/patient/équipe qui caractérise ce rôle ; je dois faire en sorte que le retour à domicile se fasse dans les meilleures conditions, sachant que souvent, l'état de santé s'aggrave ou nécessite une prise en charge.

Quels sont vos projets ?

Eh bien, c'est précisément la qualité de cette prise en charge post-séjour en URSS qui résume mon orientation : je veux mieux faire connaître aux familles et patients les dispositifs existants à l'extérieur (SSIAD etc...) et ainsi utiliser les ressources du territoire.

La vie des Services

Assistant(e)s mobilité

Ce métier a été créé au Centre Condé, dans le cadre des Emplois Aidés depuis plusieurs années.

L'été, ce sont les jeunes, recrutés par la Ville (Solidar'été) qui tiennent ces postes.

Aujourd'hui on ne peut plus s'en passer !

Benjamin Bournay et Virginie Pouchet sont venus renforcer l'équipe... vaillamment maintenue grâce à Claudie !

Ils assurent toutes les liaisons : horizontales et verticales, d'un bâtiment à l'autre, entre les étages, à l'extérieur, pour des courses, un accompagnement familial, un spectacle, une sortie touristique...



Virginie

C'est un vrai métier d'avenir en gériatrie, que nous développerons.

Médicaments en EHPAD



DISTRIBUTION
:
La Loi HPST
a donné à une
pratique courante
un fondement légal
(1)

Jusqu'à cette loi, la situation était incertaine. L'article L.313-26 clarifie juridiquement : il définit l'aide à la prise de médicament comme une modalité d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie courante, quand elle n'a pas une autonomie suffisante.

La distribution peut donc être faite par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante, **dès lors que le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier** (on pense aux modes non oraux) ; c'est le libellé de la prescription médicale qui indique s'il s'agit d'un acte de la vie courante ; à défaut, il y a contre-indication.

(1)art. L.313-26 - code de l'action sociale et des familles

Les infos du Service Logistique

EN ATTENTE LIVRAISON

- 1 brancard, demandé par le CHSCT
- 5 déambulateurs pour la kinésithérapie
- voilages et système de rideaux : on simplifie en supprimant les câbles de tirage

Tous les voilages seront nettoyés (par 15 à la fois) d'ici la fin de l'année.

CHARTRE INFORMATIQUE

mise en œuvre en cours - Renseignez-vous (44.74)

Etape actuelle : la gestion des clefs USB

Seules les clefs autorisées seront lisibles avec des plages horaires adaptées

On a aimé

L'après-midi-concert du 23 octobre

pour l'inauguration du très beau piano à queue dont Madame Dhumeaux a fait don à la Fondation Condé



Merci au Ménéstrel



On a moins aimé



La nuit du 11 novembre, avec les très fortes pluies.

Le sous-sol, côté vestiaires a été une fois de plus inondé ; l'occasion de revoir l'aménagement de ces locaux...

On aimera...

La prime décentralisée sur la paye de novembre

La photo du mois
Qui est la bête mystérieuse ?



la Vie Sociale en Novembre

Le 3 : messe à Saint-Vincent

Le 4 : c'est la raclette avec nos amis de la Maison de retraite de Nanterre. Les liens se tissent peu à peu. Ce sera à Montmo Le 10, Madame Le Lastic viendra lire dans le salon du 1^{er} étage pour les patients de USLD2 *programme non communiqué.*

Le 16, Nanterre nous rend l'invitation

Et enfin le 25, grande journée à thème à Montmo, avec repas et spectacle du groupe LES RIVES.

"si Bretagne m'était contée"